

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 6 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 6 Février 2024 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

|   |  |
|---|--|
| <i>Date de convocation du Conseil et affichage : 30/01/2024</i> | <i>Conseillers municipaux : 23</i>             |
| <i>Date d'affichage du compte rendu :</i>                       | <i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i> |
|   | <i>Présents : 19</i>                           |
|   | <i>Votants : 22</i>                            |

**Présents :**  
 Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, LE QUILLEC, MATHIEU, PARAYRE, RECHE, SABEL, SAURAT, SAURT,  
 Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET

**Absents/excusés ayant donné procuration :**  
 Mme MATHIERE a donné procuration à Mme SAURT  
 M. ROUX a donné procuration à Mme SABEL  
 M. LAGARD a donné procuration à Mme SAURAT

**Absent excusé :**  
 Absents/non excusés : M. BARRAU  
 Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique

**RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Budget Principal et Budgets Annexes 2023 :
  - o Compte Financier Unique
  - o Affectation de résultat
- Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024
- Questions diverses

**DELIBERATIONS**

**VOTE APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JANVIER 2024**

**OBSERVATION :**

Mme SABEL précise que le compostage n'est pas obligatoire (questions diverses – tournée ordures ménagères)

Réponse complémentaire M. MAGOT Président du SYDED : Loi AGECE 2021 : Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des bio déchets. Un plan stratégique est à l'étude « déchets 2035 ».

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

|                      | POUR  | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|---|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | LALABARDE - ARNAL -<br>BARRES - CAUMON -<br>DEMON - DOCHE -<br>FICAT - LAFAGE -<br>LAPEZE - LAPLANCHE -<br>LE QUILLEC - MATHIEU<br>- MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

- **N° 1 : Budget Principal et Budgets Annexes 2023 :**

- **Compte Financier Unique**
- **Affectation de résultat**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ASTIER pour la présentation du budget principal et des budgets annexes de la Gendarmerie et des Logements de LE BREIL. Mme ASTIER fait lecture ligne par ligne de tous les documents

**DEBAT**

Question de Patricia PARAYRE : Que signifie l'AMO ? Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. C'est un appui au pilotage d'un projet, l'organisation et le suivi des travaux du projet.

Question de Jérôme ARNAL : que signifie solde d'investissement reporté ? c'est le report des dépenses non réalisées au budget prévisionnel 2023 (investissements gendarmerie).

Question de Jérôme ARNAL : demande de précisions sur le calcul des amortissements ? Les amortissements ne sont plus calculés par nos services mais par le service de gestion comptable de Cahors. Il y a toujours un décalage entre l'enregistrement et le paiement des recettes, qui peut aller jusqu'à un an.

Dépenses de fonctionnement : augmentation des frais de carburants et d'électricité, qui avait été anticipée.

Les charges de personnel sont stables. On prévoit toujours 1 agent supplémentaire en cas de maladie. Un agent coûte en moyenne 40 000 euros. Beaucoup d'arrêts de travail en 2023 d'où la somme élevée sur la ligne 6419 des recettes de fonctionnement.

Pas de question sur les budgets annexes.

Pas de question sur l'affectation des résultats.

M. Le Maire sort de la salle pour le vote du compte financier unique.

Mme SABEL prend la parole pour procéder au vote du compte financier unique du budget principal et des budgets annexes

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC**

|                      | POUR   | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | ARNAL - BARRES -<br>CAUMON -DEMON -<br>DOCHE - FICAT -<br>LAFAGE - LAPEZE -<br>LAPLANCHE - LE<br>QUILLEC - MATHIEU -<br>MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC**

|                      | POUR   | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | ARNAL - BARRES -<br>CAUMON -DEMON -<br>DOCHE - FICAT -<br>LAFAGE - LAPEZE -<br>LAPLANCHE - LE<br>QUILLEC - MATHIEU -<br>MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET ANNEXE – LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

|                      | POUR   | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | ARNAL - BARRES -<br>CAUMON -DEMON -<br>DOCHE - FICAT -<br>LAFAGE - LAPEZE -<br>LAPLANCHE - LE<br>QUILLEC - MATHIEU -<br>MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – ANNEXE – GENDARMERIE**

|                      | POUR  | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|---|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | ARNAL - BARRES -<br>CAUMON - DEMON -<br>DOCHE - FICAT -<br>LAFAGE - LAPEZE -<br>LAPLANCHE - LE<br>QUILLEC - MATHIEU -<br>MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET  
ANNEXE – LOGEMENTS LEBREIL**

|                      | POUR  | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|---|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | ARNAL - BARRES -<br>CAUMON - DEMON -<br>DOCHE - FICAT -<br>LAFAGE - LAPEZE -<br>LAPLANCHE - LE<br>QUILLEC - MATHIEU -<br>MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – ANNEXE LOGEMENTS LEBREIL**

|                      | POUR  | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|---|--------|------------|
| Adopté à l'unanimité | ARNAL - BARRES -<br>CAUMON - DEMON -<br>DOCHE - FICAT -<br>LAFAGE - LAPEZE -<br>LAPLANCHE - LE<br>QUILLEC - MATHIEU -<br>MEYNEN - MURET -<br>PARAYRE - RECHE -<br>SABEL - SAURAT -<br>SAURT |        |            |

**- N° 2 : Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024**

Ce point est retiré de l'ordre du jour. La délibération doit être prise en même temps que le vote du budget primitif, la délibération est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 30

Questions diverses :

- Des travaux ont été effectués sur la commune sans aucune aide, donc financés par nos fonds propres, notamment les travaux supplémentaires sur l'Eglise ST PRIVAT et la voirie du Lotissement Miquel car il n'y a plus d'aide pour les aménagements routiers. Les demandes faites à la Région restent souvent sans réponse ou alors les réponses sont très tardives, c'est donc compliqué de faire un budget. Pour les gros projets on ne prendra en compte que ce qui est subventionné.
- Formation des élus : Peu d'élus de notre commune s'inscrivent pour les formations proposées par l'AMF 46. Un conseiller numérique est à disposition pour créer votre identité numérique. Cette étape est indispensable pour s'inscrire aux formations. Certains élus font remarquer qu'ils ont déjà des formations professionnelles, c'est compliqué pour eux de s'inscrire aux formations Elus, surtout en semaine (voir document et suivre la procédure, très simple et très rapide).
- Suite au départ en retraite de M. VIGUIE, se pose le problème de la maintenance informatique. Une entreprise de Montauban a été contactée, un diagnostic a été fait : L'installation est obsolète, notamment le serveur ce qui pose des problèmes de sécurité informatique car il n'est pas suffisamment sécurisé. La téléphonie est aussi à revoir, on ne dispose que de 4 lignes qui sont très vite saturées vu le nombre d'appels à l'accueil (Bouygues va remplacer Orange) et de 4 on passera à 12 lignes. Les ordinateurs sont également obsolètes ils ne passeront pas la nouvelle version de Windows en 2025.
- Projet de rénovation de l'Espace animation : travaux à envisager : toiture – chauffage – éclairage – menuiseries – l'accessibilité des salles du 1<sup>er</sup> étage – création ou réhabilitation des sanitaires – création d'un sas d'entrée – ravalement du bâtiment.
- Aménagement de l'intérieur supprimer l'escalier côté bar, refaire le bar. Refaire la scène trop haute ou la déplacer du côté des marches au fond de la salle. Modifier, agrandir la salle de stockage des chaises et des tables. Fermer la petite salle derrière les rideaux, faire un faux plafond pour économiser le chauffage. Supprimer l'ancienne régie du cinéma.

Une commission se réunira le lundi 19 février à 13 h 30 dans la salle pour préparer la réunion du Mercredi 21 avec M. RAUTUREAU Maître d'œuvre.

- Electricité Club House Foot : devis en cours
- Emplacement du Puit ?
- Chappe du Padel devis en cours
- Réunion avec les riverains pour le sens de circulation Rue de la Vieille Ville à programmer.

**Mardi 5 mars à 19h30** : Conseil Municipal : la séance commencera par une présentation (30 minutes) de M. NICOLAS, société VENSOLAIR d'un éventuel projet éolien

- Lundi 18 Mars à 20h : réunion de travail sur les propositions de budget 2024

- Mardi 2 Avril à 20 h : conseil municipal : vote du budget 2024

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance Dominique SAURT

